

Note d'Information Assurance des Ordinateurs Portables

Il est précisé que la présente note d'information ne peut se substituer aux clauses et conditions du contrat qui seul fera foi entre les parties.

I – Assuré L'ISEN.

II - Assureur

ALBINGIA.

III – Matériel

Les ordinateurs portables propriétés des étudiants de l'ISEN dans le cadre du «Campus numérique»

IV – Garanties

Les garanties s'appliquent à tout bris, destruction ou perte, soudain et fortuit, des biens assurés.

V – Exclusions Principales

- Faute intentionnelle.
- Usure normale.
- Oxydation, corrosion.
- Dommages esthétiques (rayures...).
- Dommages entrant dans le cadre de la garantie constructeur.
- Frais de reconstitution des médias.
- Frais supplémentaires ou pertes d'exploitation.
- Virus informatique.
- Responsabilité civile.

Société de courtage en assurances groupe GRAS SAVOYE



Note d'Information Assurance des Ordinateurs Portables

VI – Etendue Géographique

Monde entier

VII - Indemnisation

• Sinistre partiel : Frais de réparation dans la limite de la valeur totale du matériel.

Sinistre total
Valeur d'un portable de l'année scolaire en cours.

VIII - Franchise

Vol : 250 €Autres Dommages : 150 €

IX - Cotisation Annuelle

25 € TTC.

Conseils

Dans un véhicule

- Mettez votre portable dans le coffre du véhicule.
- Vérifiez que les portes sont bien fermées à clef.
- Garez le véhicule dans un parking clos, garage (ne laissez pas votre véhicule sur la voie publique la nuit).

Sur la voie publique

- Transportez votre portable dans un sac banalisé.

EN CAS DE SINISTRE:

- EN CAS DE VOL, DEPOSEZ PLAINTE IMMEDIATEMENT.
- CONTACTEZ CHRISTELLE SETHI POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER AU 03.20.30.40.03